

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2020

N° C17-12-2020-27 - PLU (Plan local d'urbanisme) de Chef-Boutonne - Approbation de la modification simplifiée n°2 (Annexes)

Nombre de conseillers	En exercice	Présents	Absents représentés	Absents supplés	Total votants	Absents
Titulaires	90	66	7	3	76	14

Pour : 76	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------	-----------------	------------

Date de convocation : 11 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30 à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Titulaires Présents : ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BARRÉ Daniel, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe (arrivée à 19 h 40), BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, COLLET Gérard, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène (arrivée à 19 h 20), DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, FOUCHÉ Étienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRIFFAULT Sylvain, GRASSWILL François, GUÉRY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie Claire, VIGNAULT-LALOT José, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Suppléants votants : MARTIN François, MARTIN Patrick, MAUZÉ M-Madeleine

Absents représentés : BARRÉ Gérard (a donné pouvoir à RAGOT Nicolas), CHOURRÉ Gilles (départ à 19 h 20 - pouvoir donné à Sylvie COUSIN), GAYET Olivier (a donné pouvoir à BINET Frédérique), HAYE Jean-Marie (a donné pouvoir à SARRAZIN Nathalie), HOELLINGER Gilbert (a donné pouvoir à SAINTIER Marie-Emmanuelle), KOHLER Marie (a donné pouvoir à VEQUE Marie-Claire), VALERY Nicolas (a donné pouvoir à ROUXEL Patricia)

Titulaires absents excusés : GUERIN Marie-Claire, HUCTEAU Patrice, RACINE Eric, SABOURIN-BENELHADJ Muriel

Titulaires absents non excusés : BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BOUCHEREAU Isabelle, CAQUINEAU Emmanuel, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, JOUANNET Paul, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, RICHARD Yoann

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

PLU (Plan local d'urbanisme) de Chef-Boutonne - Approbation de la modification simplifiée n°2 (Annexes)

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-45 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Chef-Boutonne approuvé le 09/10/2017, ayant fait l'objet d'une modification simplifiée n°1 le 28/05/2018 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C22-10-2020-15 du 22/10/2020 précisant les modalités de concertation relative à la modification simplifiée n° 2 du PLU de Chef-Boutonne ;

Considérant que le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de Chef-Boutonne a pour objet la modification du zonage de la parcelle cadastrée A14 : la parcelle est située en zone UL, zone destinée à l'accueil des équipements collectifs ou de services publics.

Considérant que la procédure de modification peut revêtir une forme simplifiée telle qu'elle est codifiée par l'article L 153-45 dans la mesure où les adaptations envisagées n'auront pas pour conséquence :

- Soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan,
- Soit de diminuer ces possibilités de construire,
- Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

Considérant l'avis émis de la DDT en date du 2/07/2020 qui n'a formulé de remarque à formuler sur le projet ;

Considérant l'avis de la Chambre d'Agriculture en date du 15/06/2020 qui a émis un avis favorable sur le projet ;

Considérant l'avis de la CCI en date du 22/07/2020 qui a émis un avis favorable sur le projet ;

Considérant l'avis de la direction des routes du Département des Deux-Sèvres, en date du 06/08/2020, qui n'a pas formulé de remarque ;

Considérant l'avis émis le 03/08/2020 par la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas qui décide que le projet de modification simplifiée n'est pas soumis à évaluation environnementale ;

Considérant les avis favorables émis par les communes de Aubigné, Fontenilles Saint Martin d'Entraigues et Loubigné par délibérations respectives 17/06/2020, 19/06/2020 et 13/07/2020 ;

Considérant l'avis réputé favorable des autres personnes publiques associées et personnes publiques consultées qui n'ont pas émis d'avis dans le délai de deux mois à compter de leur consultation ;

Considérant qu'aucune observation n'a été portée sur les registres mis à disposition du public en mairie de Fressines et au siège de la communauté de communes lors de la période de mise à disposition ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification simplifiée n° 2 du PLU de Chef-Boutonne ainsi que le bilan de la concertation figurant en annexe,
- REND EXÉCUTOIRE, conformément à l'article L.153-48 du code de l'urbanisme, la modification simplifiée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2018

N° 179-2018 – PLU de Chef-Boutonne - Approbation de la modification simplifiée n° 1

Nombre de conseillers	En exercice	Présents	Présents votants	Absents représentés	Absents
Titulaires	107	79	79	14	14
Suppléants	68	14	6	/	54
Total	175	93	85	14	68

Nombre de votants : 99

Pour : 99	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Date de convocation : 22 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi vingt-huit mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18h30 à la salle La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Titulaires Présents :

GOMES François, VAIE Jean-Marie, ROYER Yvan-Pierre, SILLON Jean-Claude, PICARD Marylène, ANTELME Marie-Odile, HAYE Jean-Marie, COUCHE Valérie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, MONNERON Christian, PICARD Christian, JONES Arthur, MICHELET Fabrice, PROUST Joël, DANCRE Maryvonne, GABOREAU Bernard, AMIOT Gilles, BARRE Daniel, QUINTARD Jacques, FOUCHE Etienne, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, LARGEAUD Jean-Claude, FOUCHE Patrice, LEDOUX Nadine, NIVAU Christian, VEQUE Marie-Claire, SAINTIER Marie-Emmanuelle, CACLIN Philippe, BLANCHET Philippe, DELAGE Alain, NOUREAU Dominique, POINAS Sylviane, ARCHIMBAUD Guénaëlle, MAZIN Jean-Claude, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, MACHET Annette, BALLAND Serge, COLLET Gérard, DURGAND François, BARILLOT Dorick, GUERY Patrice, BERNARD Pierre, COCHIN Fanny, AURIAUX Maryline, FEBRERO Jean-José, GRIFFAULT Sylvain, MERCIER Sébastien, DODIN Patrick, BOINIER Philippe, LE BARS Arlette, PROUST Francis, THIBAUT Evelyne, BOUCHET Jacqueline, MIGAUD Magali, GUERIN Marie-Claire, CAQUINEAU Emmanuel, BERNARD Eric, JUCHAULT Claude, PICHON Gilles, FOUCHE Jean-Louis, THELLIER Odile, ROUXEL Patricia, CHASSIN Julien, PAILLAUD Gilbert, LE MARREC Sylvie, PELTIER Jérôme, TRICHET Jacques, EPRINCHARD Michel, FOURNIER Samuel, RIVAUD Marie-Joseph, DUPIN Jacques, AUBOUIN Annick, BONNET Line, BROSSARD François, NIVELLE Jean-Pierre, VINCENT Bernard, HUCTEAU Patrice, GILLIER Bernard.

Suppléants votants :

BERNARD Jean-Noël, POUPARD Michel, BUTRE Françoise, BAUDREZ Emilie, MARTIN François, SICAUD Jean-Claude.

Absents représentés :

CHARTIER Bernard (pouvoir à VAIE Jean-Marie), BRUNET Sylvie (pouvoir à COUSIN Sylvie), ROY Jean-Marie (pouvoir à CROMER Marie-Thérèse), MAGNAIN Sylvie (pouvoir à Michelet Fabrice), WAROUX Jean (pouvoir à VEQUE Marie-Claire), DENIS Luc (pouvoir à CAQUINEAU Emmanuel), DEMPURÉ Jean-Jacques (pouvoir à QUINTARD-MELOUKI Jacqueline), RICHARD Yoann (pouvoir à DURGAND François), PINEAU Jacques (pouvoir à AURIAUX Maryline), DESCHODT Jean-Marie (pouvoir à MACHET Annette), COMPERE Francis (pouvoir à BOINIER Philippe), GUIBERT Monique (pouvoir à PROUST Francis), BARRE Gérard (pouvoir à RIVAUD Marie-Joseph), CHARPENTIER Patrick (pouvoir à PELTIER Jérôme).

Suppléants présents non-votants :

BELLO Marie-Hélène, TACHERON Marie-Ange, SICAULT Jean-Claude, MOINARD Henri, NOURISSON Jacques, GERMAIN Yves, GUIBET Mireille. MALVAUD Gérard. VINCENT Sylviane.

Absents excusés :

BARREAU Michel, BAUDON Christian, BELAUD Bernard, PAILLAUD Raymond, GUERINEAU François, BOUTIN Patrick, DELEZAY Gaëtan, BEAUMONT Jean-Pierre, PISTRE Etienne, GAGNAIRE Laurent, BERNARDIN Jocelyne, REDIEN Claude, LONGEAU Daniel, COLLON Gérard, MAUZE Marie-Madeleine, MAYOT Bertrand, BUTRE Sabrina, DEBORDE Florence.

Absents non excusés :

VIGNIER Fabienne, BARREAU Bruno, LEROY André, RIVAULT Pierre, BERNARD Rémi, DOUCET André, RAULT Odile, MOREAU Olivier, DUPUIS Patrick, CHAMARRE Eric, ROBICHON Hervé, DOUIT Joël, AUCHER Eric, POMMIER Jean-Marie, DUPUIS Alain, TRILLAUD Pascal, JOUANNET Paul, COURTIoux, Laetitia, BASSEREAU Véronique, BERTON Jacques, BOUTIN Jacqueline, NOCQUET Patrice, MEUNIER Magaly, GARANDEAU Dany, TERRY Patrick, COUTANT Christian, CATHELINÉAU Frédéric, CLISSON Jean-Louis, BECHON Michel, BOUCHAUD Jacques, FERRU Cédric, LAGRANGE Eric, LEPINOUX Marie-Claude, MARSAULT Jean-Claude, FERRU Chantal, GARCONNET-SILLON Mathilde, LAPRADE Daniel, LAURENT Alain, LABROUSSE Christophe, GODET Bernard, AUZANNEAU Danielle, PERRAULT-RICHARD Sylvie, LACOTTE Claude, CHAUVET Jean-François, RENAUD Francis, INGRAND Emmanuel, LEMELE Christian, BERTHON Marie-France, PETIT Serge, MIGNE Vanessa.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie HAYE

PLU de Chef-Boutonne - Approbation de la modification simplifiée n° 1

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-45 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chef-Boutonne approuvé le 9/10/2017 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 5/02/2018 précisant les modalités de concertation relative à la modifications simplifiée n° 1 du PLU de Chef-Boutonne ;

Monsieur le Président rappelle que la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Chef-Boutonne vise à permettre de lever les ambiguïtés, corriger des erreurs matérielles et modifier des emplacements réservés ;

Considérant que la procédure de modification peut revêtir une forme simplifiée telle qu'elle est codifiée par l'article L 153-45 dans la mesure où les adaptations envisagées n'auront pas pour conséquence :

- soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan,
- soit de diminuer ces possibilités de construire,
- soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

Considérant que la Communauté de Communes Mellois en Poitou est désormais compétente en matière de plan local d'urbanisme et de document d'urbanisme en tenant lieu,

Considérant que, pour la mise en œuvre de la procédure de modification dans sa forme simplifiée, le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs, et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à la disposition du public pendant 1 mois dans les conditions lui permettant de formuler ses observations qui seront enregistrées et conservées ;

Considérant que les documents relatifs à la modification simplifiée n°1 ont été mis à la disposition du public, du 16 avril au 16 mai 2018, en mairie de Chef-Boutonne et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Considérant qu'à l'issue de la mise à disposition, Monsieur le président présente le bilan devant le conseil communautaire qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée ;

Considérant l'avis émis par la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas qui décide que le projet de modification simplifiée n'est pas soumis à évaluation environnementale ;

Considérant l'avis émis par la DDT en date du 10/03/2018 qui engendre des modifications sur le projet de modification simplifiée, à savoir :

- Sur le règlement graphique :
 - Sur le secteur des Géons, l'accueil de déchets verts devra être admis s'il doit perdurer sur cette zone à vocation photovoltaïque,
 - Préciser que les bâtiments agricoles situées sur le secteur des Vaux ont été retirés par choix afin de permettre aux exploitations de se développer.
- Sur le règlement écrit :
 - Préciser la rédaction de l'article A2 afin de préciser que les distances d'implantation s'appliquent aux exploitations agricoles existantes mais pas aux transferts ou aux créations de nouveaux sièges,
 - Modifier le règlement de la zone NI afin d'autoriser les installations de caravanes ou camping-car,
 - Des corrections de références réglementaires,

Considérant l'avis favorable de la CCI en date du 3/04/2018 ;

Considérant l'avis de la Chambre d'agriculture en date du 23/04/2018 ;

Considérant l'avis réputé favorable des autres personnes publiques associées et personnes publiques consultées qui n'ont pas émis d'avis dans le délai de deux mois à compter de leur consultation ;

Considérant qu'aucune remarque n'a été formulée sur les registres mis à disposition du public, à la mairie de Chef-Boutonne et au siège de la communauté de communes ;

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité, décident :

- d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU de Chef-Boutonne,
- d'approuver les modifications apportées afin de prendre en compte l'avis de la DDT,
- de rendre exécutoire, conformément à l'article L.153-48 du code de l'urbanisme, la modification simplifiée n° 1 du PLU de Chef-Boutonne.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Président

Fabrice MICHELET.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2017

N°256/2017

Nombre de conseillers

En exercice : 174

- titulaires : 106

- suppléants : 68

Présents : 87 (titulaires et suppléants)

Absents : 87

- dont suppléés : 6

- dont représentés : 14

Votants : 91

Date de convocation : 3 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi neuf octobre, les délégués des communes membres de la communauté de communes du Cellois, Cœur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne, se sont réunis à 18h30, à la salle La Cendille, commune de Limalonges, sur convocation adressée par Monsieur Bertrand DEVINEAU, Président.

Présents :

GOMES François, CHARTIER Bernard, VAIE Jean-Marie, VIGNIER Fabienne, ROYER Yvan-Pierre, TACHERON Marie-Ange, SILLON Jean-Claude, PICARD Marylène, HAYE Jean-Marie, BAUDON Christian, SICAULT Jean-Claude, COUSIN Sylvie, PICARD Christian, LEROY André, BERNARD Jean-Noël, JONES Arthur, MICHELET Fabrice, BOUTIN Patrick, BARRE Daniel, FOUCHE Etienne, QUINTARD Jacques, WAROUX Jean, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, LARGEAUD Jean-Claude, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, DENIS Luc, JOUANNET Paul, BOUTIN Jacqueline, VEQUE Marie-Claire, MOINARD Henri, SAINTIER Marie-Emmanuelle, BAUDRY Nicole, CACLIN Philippe, DELAGE Alain, NOUREAU Dominique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, MAZIN Jean-Claude, MACHET Annette, MEUNIER Magaly, BALLAND Serge, COLLET Gérard, DURGAND François, BARILLOT Dorick, GUERY Patrice, BECHON Michel, BERNARD Pierre, COCHIN Fanny, BASSEREAU Véronique, GRIFFAULT Sylvain, PINEAU Jacques, MERCIER Sébastien, DODIN Patrick, DESCHODT Jean-Marie, COMPERE Francis, LE BARS Arlette, PARANT Dominique, PROUST Francis, THIBAUT Evelyne, BOUCHET Jacqueline, MIGAUD Magali, CAQUINEAU Emmanuel, BARRE Gérard, BELLO Marie-Hélène, JUCHAULT Claude, COLLON Gérard, FOUCHE Jean-Louis, THELLIER Odile, PERRAULT-RICHARD Sylvie, PAILLAUD Gilbert, DEVINEAU Bertrand, PELTIER Jérôme, TRICHET Jacques, EPRINCHARD Michel, RIVAUD Marie-Joseph, BERNARDIN Jocelyne, DUPIN Jacques, AUBOUIN Annick, DEBORDE Florence, REDIEN Claude, BAUDREZ Emilie, BONNET Line, BROSSARD François, GERMAIN Yves, NIVELLE Jean-Pierre, HUCTEAU Patrice, GILLIER Bernard.

Absents représentés :

ANTELME Marie-Odile (pouvoir à HAYE Jean-Marie), CROMER Marie-Thérèse, (pouvoir à COUSIN Sylvie), MAGNAIN Sylvie (pouvoir à JONES Arthur), PROUST Joël (pouvoir à

MICHELET Fabrice), AMIOT Gilles (pouvoir à MAZIN Jean-Claude), LEDOUX Nadine (pouvoir à FOUCHE Patrice), QUINTARD-MELOUKI Jacqueline (pouvoir à THELLIER Odile), COURTIOUX Laëtitia (pouvoir à MERCIER Sébastien), AURIAUX Maryline (pouvoir à CACLIN Philippe), FEBRERO Jean-José (pouvoir à PINEAU Jacques), BOINIER Philippe (pouvoir à LE BARS Arlette), ROUXEL Patricia (pouvoir à COLLET Gérard), LABROUSSE Christophe (pouvoir à AUBOUIN Annick), CHARPENTIER Patrick (pouvoir à DEVINEAU Bertrand).

Absents excusés :

MONNERON Christian, DANCRE Maryvonne, GUERINEAU François, DELEZAY Gaëtan, BEAUMONT Jean-Pierre, BLANCHET Philippe, PISTRE Etienne, GUERIN Marie-Claire, GAGNAIRE Laurent, MARSAULT Jean-Claude, PICHON Gilles, CHASSIN Julien, MAUZE Marie-Madeleine, LEMELE Christian, GUIBET Mireille, MALVAUD Gérard, VINCENT Sylviane.

Absents non excusés :

RIVAULT Pierre, BERNARD Rémi, BARREAU Michel, PAILLAUD Raymond, BARREAU Bruno, DOUCET André, BRUNET Sylvie, COUCHE Valérie, ROY Jean-Marie, RAULT Odile, GABOREAU Bernard, MOREAU Olivier, DUPUIS Patrick, CHAMARRE Eric, ROBICHON Hervé, DOUIT Joël, AUCHER Eric, BELAUD Bernard, POMMIER Jean-Marie, DUPUIS Alain, TRILLAUD Pascal, MOULIN Philippe, POUPARD Michel, GARANDEAU Dany, TERRY Patrick, RICHARD Yoann, COUTANT Christian, CATHELINÉAU Frédéric, CLISSON Jean-Louis, BOUCHAUD Jacques, COURTOIS Fabienne, TROUBLE Carole, LAGRANGE Eric, BERTON Jacques, LEPINOUX Marie-Claude, NOURISSON Jacques, FERRU Chantal, GARCONNET-SILLON Mathilde, LAPRADE Daniel, BERNARD Eric, LAURENT Alain, GODET Bernard, AUZANNEAU Danielle, CHAUVET Jean-François, BUTRE Françoise, LE MARREC Sylvie, MAYOT Bertrand, INGRAND Emmanuel, FOURNIE Samuel, BERTHON Marie-France, BUTRE Sabrina, PETIT Serge, LONGEAU Daniel, MARTIN François, VINCENT Bernard, MIGNE Vanessa.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Annette MACHET

Objet : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHEF-BOUTONNE

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Chef-Boutonne en date du 13 octobre 2014 prescrivant l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définissant les modalités de concertation ;

Vu les modalités de la concertation avec le public définies dans la délibération :

- Exposition permanente et évolutive des documents de travail,
- Une ou plusieurs réunions publiques,
- Mise à disposition du public d'un registre permettant de consigner les remarques et propositions.

Vu le débat du Conseil Municipal le 14/03/2016 sur les orientations du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Chef-Boutonne en date du 19/12/2016, dressant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Chef-Boutonne date du 20/02/2017, donnant son accord pour l'achèvement de la procédure d'élaboration du PLU par la Communauté de communes du Cellois, Cœur du Poitou, Mellois, Val de Boutonne, compétente en matière de PLU depuis le 01/01/2017 ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) qui s'est prononcée favorablement sur ce dossier sous réserve de la prise en compte de certaines observations le 09/03/2017 ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale rendu sur le projet de PLU arrêté le 29/05/2017 ;

Vu l'arrêté pris par le Président de la communauté de communes en date 26/05/2017 soumettant le projet d'élaboration du PLU à enquête publique, du 16 juin au 17 juillet 2017 ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur émis sur le projet de PLU le 26 juillet 2017 ;

Vu l'avis favorable du Préfet des Deux-Sèvres en date du 14/09/2017 relatif à la demande de dérogation à la règle de l'urbanisation limitée accordée sur des terrains d'une superficie totale de 8,3 hectares (répartis sur les 3 secteurs de Pigeon Pierre, les Chirons et de la rue Constand Piard à Javarzay ;

Considérant que les observations formulées par les Personnes Publiques Associées ou Consultées et les observations émises lors de l'enquête publique justifient des modifications du projet de PLU arrêté le 19/12/2016, sans en modifier l'économie générale ;

Considérant que le PLU tel que présenté au Conseil communautaire est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département. Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet des Deux-Sèvres si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ; dans le cas contraire, à compter de la date de prise en compte de ces modifications,

- l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,

Bertrand DEVINEAU.

